



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Linguistic Services Division / Division des services
linguistiques
PSBID, PWGSC / DIASP,TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1/Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TRANSLATION SERVICES TRADUCTION	
Solicitation No. - N° de l'invitation 45045-150044/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 000007409	Date 2016-04-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZF-519-30114	
File No. - N° de dossier 519zf.45045-150044	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-05-02	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Souleiman, Mohamed	Buyer Id - Id de l'acheteur 519zf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8348 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification à la demande de proposition 45045-150044/A a pour but de répondre aux questions reçues.

Question 1 :

Pourquoi avez-vous abandonné la catégorie de la prestation de services de traduction de l'anglais vers le français de 1 500 mots par jour, qui rendait les traducteurs autonomes admissibles?

Réponse à la question 1 :

Nous n'avons pas abandonné cette catégorie.

Comme il est mentionné dans la demande de proposition, jusqu'à quatre (4) contrats seront adjugés par classe. Par conséquent, le volume de travail sera divisé équitablement entre les 4 contrats, ce qui correspondra à :

- 1 500 000 mots par année, ou environ 6 000 mots par jour pour la classe A,
- 375 000 mots par année ou environ 1 500 mots par jour pour la classe B, et
- 250 000 mots par année ou environ 1 000 mots par jour pour la classe C.

Voir Partie 1 - Renseignements généraux, section 1.21 et Annexe A – Énoncé des travaux, section A 3.2.

Les traducteurs autonomes sont donc admissibles.

Question 2 :

Avez-vous décidé d'exclure les traducteurs autonomes du processus?

Réponse à la question 2 :

Non.

Les traducteurs autonomes sont invités à soumissionner. Comme il est mentionné dans la demande de proposition, jusqu'à quatre (4) contrats seront adjugés par classe. Par conséquent, le volume de travail sera divisé équitablement entre les 4 contrats, ce qui correspondra à :

- 1 500 000 mots par année, ou environ 6 000 mots par jour pour la classe A,
- 375 000 mots par année ou environ 1 500 mots par jour pour la classe B, et
- 250 000 mots par année ou environ 1 000 mots par jour pour la classe C.

Voir Partie 1 - Renseignements généraux, section 1.21 et Annexe A – Énoncé des travaux, section A 3.2.

Question 3 :

Le processus semble favoriser les cabinets de traduction, car pour un traducteur autonome à la fois soumissionnaire et traducteur proposé, l'exigence d'au moins 1 500 000 mots décrite au critère CTO2 pour la classe B semble indûment lourde, ne serait-ce qu'en raison de la baisse marquée du volume de traduction des dernières années. Pourriez-vous alléger le critère CTO2 et réduire ce nombre, par exemple à 1 000 000 sur cinq ans? Et modifier le critère CTC3 en conséquence?

Réponse à la question 3 :

Non, le processus ne favorise pas les cabinets de traduction. L'exigence décrite au critère CTO2 correspond à une production annuelle de 300 000 mots par année, ou environ 1 200 mots par jour sur 250

jours de travail. C'est donc une production tout à fait normale et même en-dessous de la production généralement attendue d'un traducteur dans l'industrie. Par conséquent, nous n'allégerons pas le critère CT02 et nous ne modifierons pas le critère CTC3.

Question 4 :

Nous souhaiterions savoir si c'était possible d'accorder aux soumissionnaires plus de temps pour finaliser leur réponse.

Réponse à la question 4 :

Malheureusement non. Cet argument ne justifie pas une prolongation de la date de clôture de la demande de soumission. Les soumissions doivent donc être présentées d'ici le 2 mai à 14 h.

Question 5 :

À la lumière de ce qui est indiqué à la page 17, CTO 3, Traducteur proposé par le soumissionnaire : « *Le soumissionnaire doit proposer un (1) traducteur qui traduit de l'anglais vers le français. (...) Si un soumissionnaire propose plus d'un (1) traducteur, seul le premier selon l'ordre dans lequel ils sont proposés sera évalué* », **ET** à la page 35, 3. Statut et disponibilité du personnel : « *Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente,* » acceptez-vous de modifier votre critère pour **évaluer** plus d'un traducteur pour la classe C, et ce, dans le but d'éviter toute interruption de notre prestation de services si notre proposition était retenue et que notre unique traducteur proposé devait être remplacé?

Réponse à la question 5 :

Comme mentionné à la page 35, 3. Statut et disponibilité du personnel, le soumissionnaire peut toujours proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire s'il doit remplacer le traducteur de façon permanente. Si le traducteur est simplement non disponible à un moment donné, il est mentionné à la page 39, dans le cadre du Processus d'autorisation de tâche, que l'entrepreneur doit fournir pour chaque ressource proposée par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux qui n'est pas identifiée dans la clause personne(s) identifiée(s) du contrat:

- i. le nom de la ressource proposée;
- ii. le curriculum vitae de la ressource proposée; et
- iii. la démonstration que la ressource proposée répond aux exigences contractuelles relatives à la sécurité.

Par conséquent, puisque des dispositions sont déjà en place pour éviter les interruptions de service, un seul traducteur sera évalué dans le cadre du critère CTO3, page 17.

Question 6 :

À la lumière de ce qui est indiqué à la page 35, 3. Statut et disponibilité du personnel : « *Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le*

N° de l'invitation - Sollicitation No.
45045-150044/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
00000-7409

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
519.45045-150044

Id de l'acheteur - Buyer ID
519
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente, » voulez-vous préciser le processus auquel nous devrions nous soumettre en tant que soumissionnaire retenu aux fins du contrat pour la classe C dans l'éventualité où nous serions dans l'obligation pour l'une ou l'autre de ces raisons de remplacer l'unique traducteur que vous voulez que nous vous proposons en vertu du CTO 3 à la page 17 de vos documents d'appel d'offres?

Réponse à la question 6 :

Il vous faudrait alors démontrer que le traducteur proposé répond aux critères exigés pour la classe C : nombre de mots traduits, expérience dans chacun des domaines demandés, études et agrément et exigences de sécurité.

Question 7 :

Serait-il possible de repousser l'échéance de la période de sollicitation?

Réponse à la question 7 :

Malheureusement non. Les soumissions doivent être présentées d'ici le 2 mai à 14 h.

Question 8 :

Nous souhaiterions savoir si on peut proposer la même ressource pour la Classe A et la Classe B.

Réponse à la question 8 :

Il est possible de proposer la même ressource pour les classes A et B. Toutefois, si un contrat vous est adjugé dans chacune des classes, la ressource devra être en mesure de produire le nombre de mots attendus pour la classe A **et** la classe B

Question 9 :

Au point A2.2, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par "domaine de gestion" et donner des exemples de documents?

Réponse à la question 9 :

Les textes du domaines de la gestion peuvent porter sur la rationalisation des activités et des ressources d'une entreprise (gestion des stocks, structures de l'entreprise, écrits commerciaux et administratifs, productivité et rentabilité), la gestion du personnel (documentation portant sur le recrutement, la dotation, la formation et le perfectionnement, la planification et l'évaluation des ressources humaines) ou encore sur les opérations de la gestion, comme les théories et les méthodes de gestion.

Question 10 :

Serait-il possible de fournir les gabarits (p. ex., Pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix, Pièce jointe 2 de la partie 4 – Critères techniques) en format Word svp?

Réponse à la question 10 :

Oui, c'est possible. Vous pouvez contacter l'autorité contractuelle pour obtenir une copie en format Word.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.